

**ANNEXE 1 : définition de la revalidation fonctionnelle adoptée par la Commission technique Revalidation de l'AVIQ**

La revalidation permet au patient de **retrouver et de conserver la place** qui lui convient le mieux dans la société par la restauration ou l'instauration des habilités, par la consolidation des acquis, la prévention d'une régression de l'adaptation sociale.

Les centres dispensent des **soins** auprès de patients, enfants, adolescents et adultes, dont les problématiques lourdes et complexes entraînent une altération de plusieurs fonctions adaptatives, relationnelles, cognitives, physiques et sensorielles (2)

C'est un processus :

**pluri et trans disciplinaire** : C'est un processus inter-équipes et en lien avec un réseau qui organise ses compétences autour du patient.

**spécifique** : lié à un public cible

**intensif et limité dans le temps** : « aussi court que possible et aussi long que nécessaire

**évolutif** : le processus montre des possibilités d'évolution et peut s'adapter aux besoins du patient-

**inclusif** : il tient compte du patient dans son entourage et dans la société

**intégré dans un réseau**, institutionnel et tenant compte du réseau du patient.

Elle se définit par un cadre de fonctionnement qui en détermine ses propres conditions et la différencie des autres offres de prise en charge.

Ce cadre implique notamment :

- Un diagnostic médical intégré à un diagnostic fonctionnel pluridisciplinaire.
- Une procédure de traitement de la demande, la réalisation d'un bilan, et l'obtention d'un accord de l'organisme assureur du patient.
- Le travail en équipe pluridisciplinaire sur base d'un projet thérapeutique inclus dans la convention de revalidation originale.
- La mise en place d'un programme de soins de revalidation holistique et transdisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin, prenant en compte les objectifs personnels du patient, de sa famille, de ses proches.
- Une évaluation structurée et régulière des objectifs multidisciplinaires, supervisée par un médecin.
- Un travail intégré en réseau, nécessitant l'utilisation d'outils facilitant la collaboration autour et avec le patient et/ou ses proches.

L'établissement d'un programme de soins multidisciplinaires s'appuie sur l'élaboration d'objectifs répartis selon les axes principaux suivants (issus des domaines de fonctionnement de la CIF ) :

- La structuration de l'espace et du temps, la gestion des rythmes.
- La structuration du champ de la communication et l'accès à la communication
- Le développement corporel et psychomoteur.
- L'autonomie personnelle incluant autonomie de base, ainsi que l'autonomie résidentielle, administrative et financière.
- L'apprentissage préscolaire et scolaire dans le cas d'enfants et ados, la réhabilitation socio-professionnelle dans le cas d'adultes.
- L'expression et la créativité.
- La dimension éthique dans le respect des droits du patient.
- La dimension psychothérapeutique incluant travail individuel et collectif.
- La socialisation interne et externe.
- La dimension familiale.
- La santé psychique et somatique globale.
- L'amélioration de l'infrastructure et de l'environnement au bénéfice du patient.

En conclusion : il s'agit d'accompagner chaque patient, au cas par cas, dans la construction d'une solution personnelle à ce qui fait problème, solution exportable en dehors de l'institution, qui lui permette de restaurer ou maintenir un lien social apaisé et de prendre ou reprendre une place dans la société tout en préservant sa santé.

